

Mesurer la pauvreté pour l'éliminer

Julien Damon

**Electronic version**

URL: <http://journals.openedition.org/factsreports/1242>

ISSN: 1867-8521

Publisher

Institut Veolia

Electronic reference

Julien Damon, « Mesurer la pauvreté pour l'éliminer », *Field Actions Science Reports* [Online], Special Issue 4 | 2012, Online since 31 January 2012, connection on 03 June 2020. URL : <http://journals.openedition.org/factsreports/1242>

Mesurer la pauvreté pour l'éliminer

Julien Damon

Professeur associé à Sciences Po (Master Urbanisme)

Résumé. En 2000, l'ONU a établi des Objectifs du millénaire pour le développement, visant notamment à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015. En 2000, l'Union européenne a lancé sa stratégie dite de Lisbonne, contenant une invitation à « donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté » à l'horizon 2010. Depuis 2007, la France s'est fixé un objectif de réduction d'un tiers de la pauvreté, sur cinq ans. Ce volontarisme politique appelle, dans les trois cas, une élaboration technique afin de définir et décrire la pauvreté. À ces trois échelles française, européenne, internationale, les modes d'approche et de décompte ne sont pas les mêmes. Pour autant, ce qui les rassemble est plus important que ce qui les différencie.

Mots clés. Pauvreté, Union européenne, ONU, OMD, indicateurs, France.

Éliminer la pauvreté constitue, avec des définitions, des moyens et des indicateurs différents, une visée pour les politiques publiques menées aux trois échelles internationale, européenne et française. Le principe de fixer des objectifs de résultat en matière de lutte contre la pauvreté concerne, depuis le tournant du millénaire, le monde, l'Union européenne et la France (I). Vouloir diminuer ou éradiquer la pauvreté suppose, à ces trois échelles, que des indicateurs et des mesures soient établis (II). Au terme d'une première décennie d'expériences, de définitions et de débats, il est possible de proposer une synthèse, par tableaux, de ces trois démarches, nationale, européenne et mondiale, avec leurs divergences et convergences (III).

1 Du nouveau par les objectifs (le monde, l'Union européenne, la France)

En France, la lutte contre la pauvreté est désormais un élément majeur des politiques sociales. Sous les triples effets du chômage, des changements familiaux et des migrations qui bouleversent les structures et les revenus des ménages, la pauvreté, oubliée durant les Trente glorieuses, est redevenue une question centrale pour les pouvoirs publics et pour le droit.

Les préoccupations et les orientations sont pleinement entrées dans le droit et dans des lois. Le système de prise en charge de la pauvreté s'est continuellement développé depuis le début des années 1980. Le phénomène s'est-il tant étendu qu'il faille autant investir? À s'en tenir aux indicateurs maintenant les plus communs (au moins pour les Européens), la pauvreté a fortement baissé, en France, des années 1970 aux années 1990. Elle s'est stabilisée depuis¹. Par pauvreté,

on entend, conventionnellement, la part de la population dont le niveau de vie se situe sous un seuil fixé à 60% du niveau de vie médian. Cette diminution puis cette stabilisation de la pauvreté, mesurée sous sa forme monétaire relative, masquent de profondes transformations (rajeunissement, féminisation, urbanisation et concentration, dépendance accrue aux prestations sociales, installation au cœur du salariat). Parallèlement, c'est tout un foisonnement d'initiatives qui ont vu le jour. La dernière création, en 2008, est celle du Revenu de solidarité active (RSA), une prestation de type minima sociaux à laquelle est associée un complément pour les revenus les plus modestes. C'est en accompagnement de la naissance de ce RSA que le gouvernement a annoncé en octobre 2007 un objectif de réduction de la pauvreté d'un tiers en cinq ans.

L'expression d'une telle fin, avec toutes ses ambiguïtés, suscite, selon les interlocuteurs, de l'enthousiasme, du scepticisme, de la critique, voire de l'ironie. Elle n'est pas neuve dans le contexte international. Qu'il s'agisse de l'Union européenne ou des Nations Unies, l'objectif de réduction, voire d'éradication, de la pauvreté, a été exprimé depuis le début du millénaire.

L'idée de diminuer, d'atténuer, d'éradiquer, d'éliminer, voire d'abolir, la pauvreté, incarnée maintenant dans des dispositions nationales et internationales, mérite un peu de préhistoire. Sans opérer un grand retour sur les religions, on peut signaler, au moins depuis le XVIII^e siècle, des prises de position et des propositions en ce sens². La mobilisation d'intellectuels, hommes de lettre ou de foi, d'un Thomas

moyenne des pays de la zone OCDE, voir l'important rapport de l'OCDE, *Croissance et inégalités. Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, Paris, OCDE, 2008.

² Pour un panorama, assez singulier, voir Gareth Stedman Jones, *An End to Poverty? A Historical Debate*, Londres, Profile Books, 2005.

¹ Sur cette dynamique singulière de baisse puis de stabilisation de la pauvreté et des inégalités, distinguant la profondément France de la

Paine, d'un Condorcet, d'un Malthus, d'un La Rochefoucauld, d'un Victor Hugo, plus récemment d'un Amartya Sen, d'un Joseph Wresinski ou d'un Muhammad Yunus va dans ce sens.

Au-delà des grandes constructions philosophiques, soulignons dix mouvements vers des objectifs quantifiés spécifiques en matière de lutte contre la pauvreté. Il ne s'agit pas exactement d'étapes chronologiques s'enchaînant logiquement, mais du repérage d'idées exprimées.

- 1- C'est depuis l'après-guerre que l'ambition de réduction, voire d'extinction, de la pauvreté s'est affirmée, notamment dans certains des plus grands textes internationaux. On trouve ainsi notamment dans le Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 une aspiration à «l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère».
- 2- Dans une certaine mesure, les fondements de la Sécurité sociale en France, dans leurs composantes beveridgiennes, assuraient une volonté d'abolir le besoin, au moins de mise à l'abri face aux risques de l'existence et aux incertitudes du lendemain.
- 3- L'objectif de mettre fin à la pauvreté se retrouve très explicitement affirmé, aux Etats-Unis, dans les années 1950 et 1960, sous les présidences Johnson et Kennedy. En janvier 1964, le Président Johnson déclare une «guerre inconditionnelle contre la pauvreté». Les experts de l'époque envisageaient l'élimination la pauvreté sur le temps d'une génération³.
- 4- Toujours dans le contexte américain, les partisans d'un libéralisme intégral (pour ne pas dire ultralibéralisme), un Milton Friedman ou un Friedrich Hayek, parce qu'ils proposaient des socles minimaux de protection, considéraient que la pauvreté pouvait être éradiquée dans une société de liberté et de marché⁴.
- 5- Dans le contexte français, l'idée libérale sera clairement soutenue avec la proposition de Lionel Stoléru, dans les années 1970, de «vaincre la pauvreté» grâce à l'impôt négatif⁵. À une période de redécouverte de la pauvreté et de mise sur l'agenda politique de l'exclusion sociale, le tournant des années 1960 et 1970 aura été l'occasion de riches débats, cantonnés tout de même aux sphères académiques et administratives.
- 6- Toujours en France, mais avec une extension progressive à l'échelle internationale, le mouvement ATD Quart-Monde a assurément joué un grand rôle pour la

promotion d'une telle ambition, rattachée à l'affirmation des droits de l'homme⁶.

- 7- C'est bien au niveau international, dans le cofrage des programmes en faveur du développement, que l'idée a été affinée et l'objectif explicitement affiché. Les chefs d'État présents au sommet de Copenhague en 1995 se sont ainsi engagés à «éliminer la pauvreté», tandis qu'au Sommet du Millénaire, cinq ans plus tard, ils affirmaient leur volonté de «délivrer nos semblables de la misère» et de «créer un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté». Ils ont de la sorte lancé les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auxquels sont rattachées des cibles chiffrées. En 2000, l'État français s'engageait ainsi, avec l'ensemble de la communauté internationale, à réduire l'extrême pauvreté de moitié d'ici 2015. Certaines figures intellectuelles internationales, impliquées dans la construction et l'évaluation de ces OMD ont fait assaut d'expertises pour expliquer que l'extinction de la pauvreté était possible⁷.
- 8- En partie guidés par cet énoncé des institutions internationales, certains pays européens ont affiché à la fin des années 1990 des objectifs très ambitieux. On trouve l'Irlande et, surtout (car c'est le cas le plus connu), le Royaume-Uni. En mars 1999, juste avant le deuxième anniversaire de son installation au 10 Downing Street, Tony Blair a surpris lorsque, dans le cadre d'une conférence en l'honneur de William Beveridge, sur le thème d'un Etat providence adapté au XXI^e siècle, il annonça l'objectif d'éliminer la pauvreté des enfants en 20 ans. «Notre but historique est que nous soyons la première génération à mettre fin à la pauvreté des enfants, et ceci prendra une génération. C'est une mission de 20 ans».
- 9- Sur un plan européen, c'est dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, lancée en 2000, que les États membres ont été invités à prendre des mesures pour «donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté» d'ici à 2010. Si, à la différence des OMD, cette ambition n'est pas accolée à des cibles quantifiées, elle a tout de même eu des conséquences importantes en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Plus que l'objectif, c'est l'instrument de cette politique, la méthode ouverte de coordination (MOC), qui a accompagné les changements.
- 10- Alors que la France a certainement été un moteur du montage des politiques européennes dites d'inclusion

³ Voir, par exemple, le texte d'un futur prix Nobel, James Tobin, «It Can Be Done! Conquering Poverty in the US by 1976», *New Republic*, 3 juin 1967, pp. 14-18.

⁴ Pour une incarnation récente de cet ordre d'idée, même si des nuances seraient nécessaires, voir, dans le camp conservateur/libertarien, Charles Murray, *In Our Hands. A Plan to Replace the Welfare State*, Washington, AEI Press, 2006.

⁵ Lionel Stoléru, *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Paris, Flammarion, 1974.

⁶ Pour une formulation et une incarnation récentes, voir Xavier Godinot (dir.), *Éradiquer la misère. Démocratie, mondialisation et droits de l'homme*, Paris, PUF, 2008

⁷ La référence obligée est Jeffrey Sachs, *The end of poverty. Economic possibilities for our time*, New York, Penguin Press, 2005. Pour une critique radicale, voir William Easterly (dir.), *Reinventing Foreign Aid*, Cambridge, MIT Press, 2008. Et pour une tentative de synthèse, soutenant la nécessité de l'expérimentation, voir Abhijit V. Banerjee, Esther Duflo, *Poor Economics. A Radical Rethinking of the Way to Fight Global Poverty*, New York, Public Affairs, 2011.

sociale, elle n'a pas été pionnière sur la question des objectifs chiffrés. C'est au cours de la décennie 2000 qu'un certain nombre de rapports et de personnalités sont venus présenter des travaux et des idées, importés en partie d'autres expériences nationales et du contexte international, proposant de fixer des objectifs chiffrés, d'abord centrés sur la pauvreté des enfants⁸.

Ces dix mouvements, dont les divergences intellectuelles peuvent être fondamentales, ont fini par converger en s'incarnant, sous des formats, à première vue, disparates, aux trois échelles du monde, de l'Union européenne et de la France.

2 Toujours une question de définition et d'estimation

Avec les options nationales, européennes ou internationales qui fixent aujourd'hui des objectifs, quantifiés ou non, d'élimination/atténuation de la pauvreté, on en revient nécessairement aux indicateurs, qui sont le thème sempiternel d'expertises sophistiquées et de controverses musclées⁹. Le choix normatif des approches, des indicateurs, des méthodes de collecte d'information est primordial lorsqu'il s'agit de mesurer et d'informer. Il prend une importance plus cruciale encore lorsqu'il accompagne des visées politiques de diminution voire d'extinction des phénomènes qu'ils prétendent désigner et délimiter.

Le débat sur les dimensions absolues et relatives de la pauvreté est incontournable. Les mesures habituelles de la pauvreté, en France et dans l'Union européenne, reposent sur une définition relative du phénomène. Elles relèvent plus, en réalité, d'une approche des inégalités¹⁰. À l'inverse, les mesures internationales de la pauvreté, telles que suivies par l'ONU et la Banque mondiale, mais aussi par les Etats-Unis, établissent, de manière tout aussi discutable d'ailleurs que dans le cas des approches relatives, un seuil en dessous duquel les individus et les ménages sont estimés pauvres, sans référence à la situation des autres. Ce seuil absolu ne varie pas en fonction de la distribution des revenus et des positions sociales.

Les experts rivalisent maintenant de virtuosité. Les connaissances et les échanges s'affinent. Des écoles s'opposent tout de même encore, entre une mesure absolue et une mesure relative de la pauvreté, mais également entre une approche monétaire et une approche capacitaire, entre des appréciations relevant d'abord des biens premiers (à la John Rawls) ou des capacités (à la Amartya Sen). Les réflexions théoriques retentissent sur

les indicateurs et les pratiques. Plutôt en phase sur la nécessité de protéger d'abord les libertés, deux des plus importants penseurs de la justice sociale, John Rawls et Amartya Sen, ne sont pas d'accord sur les définitions et les contours de la pauvreté¹¹. Pour Rawls, une société juste est d'abord une société qui assure à la fois l'égalité des uns et des autres. C'est ensuite une société juste si elle répartit les «biens premiers» (droit de vote, liberté de pensée, avantages socio-économiques, etc.) de manière équitable entre ses membres.

Faut-il mesurer la justice sociale à l'aune de la distribution des biens (comme l'analyse Rawls) ou de la plus ou moins grande satisfaction des individus (comme l'analysent traditionnellement les utilitaristes)? L'alternative est biaisée répond Sen. Ce qu'il faut égaliser ce sont les «capacités» c'est-à-dire les «capacités réelles des choix de vie». Sen veut dépasser les discussions sur le degré d'inégalité acceptable. Analytiquement, il distingue égalité entre les personnes et égalité vis-à-vis des choses. Il cherche alors à fonder la justice comme égalité, non pas des biens, mais des capacités fondamentales de tout un chacun à pouvoir bénéficier de ces biens¹².

L'abstraction des grandes constructions philosophiques et morales s'efface devant l'accord très nettement établi aujourd'hui (et en réalité depuis très longtemps) sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté. Le constat est répété à l'envi : la pauvreté ne saurait s'apprécier au regard d'un unique indicateur aussi élaboré et consensuel pourrait-il être. Les expertises sociologiques et économiques de la pauvreté soulignent, depuis des décennies, qu'il n'existe pas de voie unique pour appréhender la pauvreté. Celle-ci, multidimensionnelle, présente de multiples facettes. Elle se rapporte aussi à un contexte, à un environnement. Au regard des critères internationaux (une personne est en situation de pauvreté absolue quand son revenu, ou, plus précisément, sa capacité de consommation, est inférieur à environ 1 dollar par jour)¹³, il n'y aurait pas, au moins selon les institutions internationales produisant ces données, de pauvres en France... En prenant les seuils de pauvreté français, et en les appliquant en Roumanie, la population y serait majoritairement pauvre (ce qui est, du point de vue des conventions européennes, impossible avec un seuil qui est proportion du revenu médian national).

Éliminer la pauvreté est, en fait, arithmétiquement possible avec une définition absolue, si celle-ci ne comporte pas trop de dimensions. C'est impossible avec une mesure strictement relative¹⁴. D'où des approches hybrides de la pauvreté, qui

⁸ Voir le rapport du CERC sur les enfants pauvres, en 2004 (www.cerc.gouv.fr) et celui de Martin Hirsch (dir.), *Au possible nous sommes tenus. La nouvelle équation sociale*, Paris, La Documentation française, 2005.

⁹ Pour une introduction (de près de 700 pages tout de même), voir la présentation et la compilation des travaux d'un père fondateur et orfèvre en la matière, le britannique Peter Townsend, voir *The Peter Townsend Reader*, Bristol, The Policy Press, 2010.

¹⁰ Sur les différentes formes de la pauvreté en Europe, comme inégalité plus ou moins difficilement acceptable dans des sociétés d'abondance, voir l'analyse sociologique de Serge Paugam, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF, 2005.

¹¹ Danielle Zwarthoed, *Comprendre la pauvreté*. John Rawls – Amartya Sen, Paris, PUF, 2009.

¹² Voir aussi Martha C. Nussbaum, *Creating Capabilities. The Human Development Approach*, Harvard University Press, 2011.

¹³ Plus précisément, il s'agit de 1,25 dollars en parité de pouvoir d'achat, mais passons. Pour une présentation synthétique et ironique de ces conventions et évolutions, voir «On the poverty line. Has "a dollar a day" had its day?», *The Economist*, 22 mai 2008.

¹⁴ Si l'on considère – ce qui est tout à fait fondé – que les pauvres sont les 10% (ou les 5% ou bien encore les 20%) les moins riches, alors il est bien entendu impossible d'éradiquer, ni même de diminuer relativement le problème.

Tableau 1. Les objectifs associés aux ambitions de réduction/élimination de la pauvreté.

MONDE Les huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD)	EUROPE Les objectifs généraux de la MOC pour la protection sociale et l'inclusion sociale	FRANCE Onze objectifs thématiques de lutte contre la pauvreté
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim 2. Assurer l'éducation primaire pour tous 3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation de femmes 4. Réduire la mortalité infantile 5. Améliorer la santé maternelle 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies 7. Assurer un environnement durable 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	<p><i>a) promouvoir la cohésion sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité des chances ;</i></p> <p><i>b) favoriser des interactions entre stimulation de la croissance, amélioration de l'emploi, renforcement de la cohésion sociale, et développement durable ;</i></p> <p><i>c) améliorer la gouvernance.</i></p> <p>Donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale</p> <p><i>d) garantir l'accès de tous aux ressources, aux droits et aux services nécessaires ;</i></p> <p><i>e) assurer l'inclusion sociale active de tous ;</i></p> <p><i>f) veiller à ce que les politiques d'inclusion sociale soient bien coordonnées.</i></p> <p>Assurer des pensions adéquates et viables</p> <p><i>g) garantir à tous un revenu adéquat à la retraite ;</i></p> <p><i>h) assurer la viabilité financière des régimes de retraite publics et privés ;</i></p> <p><i>i) veiller à ce que les régimes de retraite soient transparents, bien adaptés.</i></p> <p>Assurer des soins de santé et des soins de longue durée accessibles, de qualité et viables</p> <p><i>j) garantir l'accès de tous à des soins de santé et à des soins de longue durée adéquats ;</i></p> <p><i>k) favoriser la qualité des soins de santé et des soins de longue durée ;</i></p> <p><i>l) veiller à ce que les soins de santé et les soins de longue durée, tout en étant adéquats et de qualité, restent financièrement abordables et viables.</i></p>	1. Lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités 2. Lutter contre le cumul des difficultés de conditions de vie 3. Lutter contre la pauvreté des enfants 4. Lutter contre la pauvreté des jeunes 5. Lutter contre la pauvreté des personnes âgées 6. Lutter contre la pauvreté des personnes qui ont un emploi 7. Favoriser l'accès à l'emploi 8. Favoriser l'accès au logement et le maintien dans le logement 9. Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation 10. Favoriser l'accès aux soins 11. Lutter contre l'exclusion bancaire.

Tableau 2. Trois indicateurs « centraux » en un tableau.

Indicateur central (car premier dans la liste) aux trois échelles européenne, onusienne et française				
	Indicateur	Définition	Ambition des politiques associées	Objectif chiffré
ONU (OMD)	Extrême pauvreté	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat	Éliminer l'extrême pauvreté et la faim (énoncé en 2000 pour 2015)	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population concernée
Union européenne (MOC)	Taux de risque de pauvreté	Pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu équivalent (sur la base de l'échelle de l'OCDE modifiée) est inférieur à 60% de la médiane	Contribuer à donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté (énoncé en 2000 pour 2010)	
Approche française	Taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps avec un seuil initial à 60% du revenu médian équivalent	Proportion de personnes vivant dans des ménages dont le revenu est inférieur 60% du niveau de vie médian, apprécié au début de la période de référence et réévalué les années suivantes en fonction de l'indice des prix à la consommation	Réduire la pauvreté d'un tiers en cinq ans (énoncé en 2007 pour 2012)	Baisse d'un tiers en 5 ans

améliorent la connaissance des problèmes ainsi que l'évaluation des performances des politiques publiques. La pauvreté qui, ne saurait s'estimer au prisme d'un unique indicateur, fut-il synthétique, fait d'ailleurs partout l'objet de batteries de données sur ses différentes dimensions.

3 Trois démarches aux correspondances multiples

Des OMD à l'objectif français en passant par la MOC, un premier tableau de synthèse est assez simple à produire. Il s'agit de reprendre, en trois colonnes, les objectifs de la communauté internationale, ceux de l'Union européenne et ceux de la France en ce qui concerne la diminution et/ou l'élimination de la pauvreté.

Un deuxième tableau rassemble le premier indicateur de chacun des portefeuilles détaillés qui accompagnent les objectifs aux trois niveaux planétaire, européen et français. Ce premier indicateur est généralement celui qui est le plus commenté, le plus souvent cité et qui, à ce titre, correspond dans les déclarations politiques au suivi de l'objectif de lutte contre la pauvreté.

Le «taux de risque de pauvreté», pour la MOC, est parfaitement synonyme, en français, de «taux de pauvreté». Les experts ont souhaité insister sur le «taux de risque de la pauvreté» pour souligner, encore une fois, combien la

pauvreté ne se résumait pas à son approche monétaire. L'approche monétaire relative est une approximation de la pauvreté, elle ne l'englobe pas totalement. C'est néanmoins la première de ses dimensions, au moins dans les tableaux et «portefeuilles» d'indicateurs européens.

Il est logiquement possible de mettre dans un tableau les valeurs, pour une année, en l'occurrence 2005, du taux de pauvreté selon les trois définitions qui sont retenues pour ces trois échelles d'intervention. Pour les données mondiales, on fait un simple ratio. Les institutions internationales estiment qu'en 2005, 1,4 milliard de personnes sont pauvres. L'ONU estime la taille de la population mondiale, fin 2005, à 6,5 milliards. Il y aurait donc un taux de pauvreté de 22%.

Il s'agit, en quelque sorte, d'un tableau rapportant des données «officielles». Si on ne prenait, par exemple, que la définition française de la pauvreté pour l'appliquer au monde, on aurait une image très différente. La planète dans sa quasi intégralité serait pauvre. Symétriquement, si l'on prenait la définition retenue par les institutions internationales, nous aurions le même chiffre pour le monde, et un taux très faible (proche de 0) pour l'Union, significativement plus faible en France (encore largement plus proche de zéro).

Il est contestable d'établir ce taux de pauvreté à l'échelle mondiale. Les institutions internationales s'y essaient rarement. Le calcul est pourtant le plus simple qui soit. Le

Tableau 3.

Taux de pauvreté en France, dans l'Union, dans le monde (en 2005) selon trois définitions	
France	13 % (1)
Union européenne	16 % (2)
Monde	22 % (3)

(1) INSEE pour le taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps en 2005 (qui est le taux de pauvreté monétaire au seuil de 60% de la médiane, en 2005).

(2) EU-SILC – Eurostat pour le taux de risque de pauvreté au seuil de 60% de la médiane, en 2005.

(3) Banque mondiale et ONU.

caractère discutable réside dans la comparaison avec les taux de pauvreté dans les pays riches. Admettons qu'il s'agisse d'un exercice de style, mais il est loin d'être dénué de tout fondement.

4. Conclusion – L'Union européenne en 2020 : 20 millions de pauvres en moins ?

Cet article peut s'achever sur une actualité plus immédiate. Le thème – passablement technique – de la fixation d'objectifs quantifiés en matière de pauvreté, a connu un retentissement singulier à l'occasion de l'établissement de la nouvelle stratégie de l'Union européenne. Après Lisbonne et la MOC, les États membres, en pleine tourmente financière, ont travaillé aux grandes lignes de leurs orientations communes pour 2020. Et il est apparu que la réduction, chiffrée, de la pauvreté pouvait être l'une des principales dimensions de l'action de l'Union.